

IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté à l'unanimité

**13. Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

**14. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Rés.2019-02-036

**15. Clôture de la séance**

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h35.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denis Marion  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière